

Grille des frais

Portefeuille	Frais de gestion pondérés annuels maximums des fonds ¹ au 1 ^{er} avril 2026	Frais de gestion pondérés annuels réels des fonds ² en date du 1 ^{er} avril 2026	Frais annuels moyens pondérés de gestion des placements et d'administration d'OAL*	Frais totaux ³ en date du 1 ^{er} avril 2026
1	Jusqu'à 0,25 %	0,19 %	1,00 %	1,19 %
2	Jusqu'à 0,27 %	0,23 %	1,00 %	1,23 %
3	Jusqu'à 0,29 %	0,26 %	1,00 %	1,26 %
4	Jusqu'à 0,32 %	0,27 %	1,00 %	1,27 %
5	Jusqu'à 0,35 %	0,28 %	1,00 %	1,28 %
6	Jusqu'à 0,38 %	0,28 %	1,00 %	1,28 %
7	Jusqu'à 0,42 %	0,29 %	1,00 %	1,29 %
8	Jusqu'à 0,46 %	0,29 %	1,00 %	1,29 %
9	Jusqu'à 0,50 %	0,28 %	1,00 %	1,28 %

* Les participants au régime seront facturés des frais d'administration de 5,00 \$ par mois. Les frais d'administration sont assujettis à la TPS, à la TVH ou à d'autres taxes applicables, selon le cas.

¹ Les frais de gestion pondérés annuels maximums de chaque portefeuille sont indiqués. Les frais réels varieront en fonction de la composition des fonds sélectionnée par Open Access pour chaque portefeuille. Les frais maximums à partir du premier dollar sont indiqués; à mesure que les actifs de l'ensemble de la clientèle d'Open Access augmenteront, ces frais diminueront. Ces économies de frais seront répercutées à tous les participants au régime.

² Les frais de gestion pondérés annuels réels en date du 1^{er} avril 2026 sont indiqués. Ces frais pourraient changer si la composition actuelle des fonds change.

³ Les frais sont assujettis à la TPS, à la TVH ou à d'autres taxes applicables, selon le cas, et s'appliquent à tous les actifs du régime. Les frais sont calculés et payables par les participants au régime à la fin de chaque mois civil ou au moment du retrait (sauf s'ils sont payés directement à même les actifs du fonds) selon la valeur liquidative moyenne quotidienne ou à la fin de chaque mois des placements détenus par le régime pendant la période.

* Les frais indiqués comprennent les frais de gestion (MER) et les frais d'administration. Les frais de gestion (MER) sont facturés à chaque compte client, tandis que les frais d'administration sont facturés aux fonds individuels. Les taux annuels sont assujettis à la TPS ou à la TVH, selon le cas, et s'appliquent à tous les actifs de chaque régime; les frais seront calculés et payables à la fin de chaque mois civil, chaque trimestre ou au moment du retrait (sauf s'ils sont payés directement à même les actifs du fonds) selon la valeur liquidative moyenne quotidienne ou à la fin de chaque mois des placements détenus par le régime pendant la période. Les frais maximums à partir du premier dollar sont indiqués; à mesure que les actifs de l'ensemble de la clientèle d'Open Access augmenteront, ces frais diminueront. Ces économies de frais seront répercutées aux membres.

Veuillez noter que les frais de gestion pondérés annuels des fonds peuvent être modifiés par le gestionnaire de fonds indépendant.

Frais de retrait et de transfert :

Tous les retraits de comptes sont assujettis à des frais de 60 \$, plus les taxes applicables, qui seront déduits du montant net retiré. Tous les transferts hors comptes sont assujettis à des frais de 150 \$, plus les taxes applicables.

Chèques sans provision :

Open Access peut appliquer des frais de 10 \$ pour les chèques sans provision.

BIRK052026